



Communiqué de presse
Vendredi 8 mai, 10 :45 heures

Dr Colombo, retenue au Consulat allemand de Milan L'ombre du JUGENDAMT plane sur l'Europe

Venue chercher l'apostille sans laquelle un notaire allemand ne veut pas reconnaître un acte de cession entre italiens à Munich, Dr Marinella Colombo a été séquestrée ce matin dans les locaux du Consulat de la République Fédérale d'Allemagne à Milan, pour être interrogée dans son affaire familiale par les diplomates allemands.

Mme Colombo est cette italienne mère de deux enfants âgés de 6 et 10 ans qui a refusé d'être assignée à résidence en Allemagne, comme l'exige le JUGENDAMT de tous les parents d'enfants binationaux. Séparée depuis deux ans de son mari allemand, elle est détentrice de la garde. Rentrée en Italie, un mandat d'arrêt est émis à la demande du juge familial allemand ; Quitter l'Allemagne avec ses enfants mineurs menace le « Kindeswohl ».

Arrêtée par la police italienne à la demande des Allemands, son extradition est repoussée par la Cour pénale de Milan ; le parquet allemand lui a présenté des documents falsifiés, un mandat d'arrêt émis à titre « préventif » a disparu du système. Le Ministre de l'Intérieur attend une explication officielle de la part des Allemands, par ailleurs coutumiers du fait.

Dans le même temps, le Tribunal des Mineurs ordonne le retour des enfants en Allemagne. Les magistrats italiens ne soupçonnent pas que le JUGENDAMT – institution de contrôle politique organisée sous Himmler – et tous ses pseudo-experts du « Kindeswohl », veillent à ce qu'un enfant ne quitte jamais le pays. Sous la pression d'Allemands, qui n'ont pour tout objet que de retourner les enfants le plus rapidement possible dans leur juridiction, là où personne ne contrôlera leurs procédures, le Tribunal de Milan refuse l'accès aux documents à sa propre ressortissante. Ne comprenant pas la langue, ignorant les procédures, incapable de vérifier les traductions, il se fait l'exécutant de décisions qu'il qualifie lui-même d'antagoniques à l'intérêt de l'enfant, dans sa propre juridiction contre ses propres concitoyens.

A l'initiative de fonctionnaires italiens de bonne volonté, qui ignorent que les valeurs allemandes ne sont pas compatibles avec l'intérêt supérieur d'un enfant européen, une médiation a suspendu provisoirement la décision du retour.

L'apostille apposée, retenant son passeport italien, les diplomates allemands ont conduit Mme Colombo dans une pièce au troisième étage où l'attente est devenue interminable ; le Consul allemand prenait les ordres à Berlin.

Puis se référant à une décision du Jugendamt/Tribunal de Munich et au mandat d'arrêt international émis à la demande du juge familial, ils ont cherché à l'intimider comme les Allemands savent toujours encore si bien le faire, évoquant un entretien la veille avec le Ministère des affaires étrangères à Berlin, pour l'inciter à retourner de son propre gré les enfants dans le pays du Kindeswohl. Arrachant son passeport italien des mains de l'assistante du Consul Général, Marinella Colombo s'est enfuie du Consulat allemand.

Dès lors que non seulement le JUGENDAMT, ses pseudo-experts, les avocats, la police, l'Etat civil, mais aussi les diplomates allemands défendent l'intérêt allemand contre les parents étrangers, comment un parent étranger peut-il se défendre seul, devant un système organisé dans le seul but de lui spolier ses enfants, afin d'en faire des Allemands ?

Que comptent faire le Gouvernement italien, plus largement les Gouvernements européens, pour faire cesser ces méthodes discriminatoires ? Vont-ils trouver suffisamment de courage pour – d'une voix commune – exiger du Gouvernement allemand qu'il cesse ces pratiques incompatibles avec le Droit international, contraires à l'esprit européen et source de conflits ? L'histoire doit-elle se répéter ?

Que compte faire le Ministre de l'Intérieur à Rome pour obtenir des autorités allemandes la production du mandat d'arrêt « préventif » émis au mois d'août 2008, alors que Mme Colombo est en Allemagne, mais dont elles demandent l'exécution aux forces de police italiennes, disparu du système depuis ? Que compte-t-il faire pour obtenir la levée de mandat d'arrêt international, injustifié dans des affaires familiales, interdisant à Mme Colombo et aux parents courageux dans son cas, de circuler librement dans les autres pays Européens ?

Que compte faire le Ministre de la Justice pour protéger ses ressortissants qui se trouvent obligés de fuir la juridiction du JUGENDAMT et de ses pseudo-experts, parce qu'ils n'ont pas d'autre choix s'ils veulent conserver un contact avec leurs enfants binationaux ?

Que compte faire le Ministre des Affaires Etrangères pour que les décisions politiques du JUGENDAMT, institution régie par les principes du troisième Reich, ne puissent plus être appliquées dans la juridiction italienne et plus largement dans toutes les autres juridictions européennes ?

Olivier Karrer
CEED Paris